

Dijon, le 19 mars 2018

Le Président de l'université de Bourgogne

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles
paji@u-bourgogne.fr

Objet : appel public à candidature pour la désignation d'une personnalité extérieure appelée à siéger au conseil d'administration de l'université de Bourgogne.

Conformément à l'article L. 712-3-3^e du code de l'éducation et à l'article 19 des statuts de l'université de Bourgogne, 5 personnalités extérieures à l'université, désignées après un appel public à candidature sont appelées à siéger au conseil d'administration de l'université de Bourgogne.

Suite à la démission d'une de ces personnalités extérieures, désignée en qualité de représentant d'un établissement d'enseignement secondaire, l'université de Bourgogne doit procéder à son remplacement. L'élection aura lieu lors du conseil d'administration du 24 avril 2018.

La parité entre les hommes et les femmes doit être respectée au sein du collège des personnalités extérieures. Considérant que la personnalité extérieure démissionnaire est un homme, seules les candidatures masculines pourront être étudiées.

Les personnalités extérieures ont voix délibérative au conseil d'administration. Elles siègent à titre bénévole. La durée de leur mandat est de 4 ans. La personnalité extérieure désignée siégera pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'au 4 mars 2020.

Les personnes intéressées par le présent appel à candidature et qui répondent au profil recherché de représentant d'un établissement d'enseignement secondaire doivent faire parvenir leur candidature avant le 9 avril 2018 – 12h00, à :

Monsieur le Président de l'université de Bourgogne
Pôle des Affaires Juridiques et Institutionnelles (PAJI)
Bureau 167 B – 1er étage
Maison de l'université - Esplanade Erasme
BP 27877
21078 Dijon cedex
Ou
paji@u-bourgogne.fr

Les candidatures doivent être accompagnées :

- d'une lettre de candidature,
- d'un curriculum vitae,
- du formulaire de dépôt de candidature joint,
- de pièces justificatives de la qualité au titre de laquelle la candidature est déposée.

Ces documents seront transmis aux membres du conseil d'administration en prévision de la réunion du conseil qui aura à étudier les candidatures.

Le Pôle des Affaires Juridiques et Institutionnelles se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Président de l'université de Bourgogne

Alain BONNIN

PJ. : formulaire de dépôt de candidature

www.u-bourgogne.fr